

Transparence du financement des campagnes et des organisations politiques

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

BUDGET

Date du jour :	21.09.2021
Date de la votation :	07.11.2021

Nom de l'organisation politique :	Comité de campagne personnel pour les élections au conseil d'Etat du 7 novembre 2021		
Inscrite au Registre des partis politiques :	NON	Numéro de parti :	0
Nom de la campagne :	Elections au Conseil d'Etat du 7 novembre 2021		

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Communication (site internet, réseaux sociaux, medias, journaux)	43'000	Dons et libéralités personnes physiques > CHF 5'000 CHF	
Publicité (flyers, affiches, publications, produits dérivés)	4'000	Dons et libéralités personnes morales > CHF 1'000	
Manifestations et événements	5'000	Autres dons et libéralités	23'000
Remboursement frais, débours (notamment aux bénévoles)		Contribution d'autre organisation politique	3'000
Versement au parti cantonal	23'000	Autres produits divers	
Frais administratifs et divers	1'000	Ressources personnelles	50'000
TOTAL	76'000	TOTAL	76'000

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



BUDGET

Date du jour :	21.09.2021
Date de la votation :	07.11.2021

Nom de l'organisation politique :	Comité de campagne personnel pour les élections au conseil d'Etat du 7 novembre 2021
Nom de la campagne :	Elections au Conseil d'Etat du 7 novembre 2021

[illegible]

Art. 7 loi sur le financement de la politique (LFiPol du 16.12.2020)



BUDGET

Date du jour :	21.09.2021
Date de la votation :	07.11.2021

Nom de l'organisation politique :	Comité de campagne personnel pour les élections au conseil d'Etat du 7 novembre 2021
Nom de la campagne :	Elections au Conseil d'Etat du 7 novembre 2021

[illegible]